

Royaume-Uni.

Amnesty International salue l'ouverture d'une nouvelle enquête sur les conditions de détention dans les quartiers de haute sécurité

Index AI : EUR 45/15/97

8 août 1997

Amnesty International s'est réjoui aujourd'hui (8 août 1997) d'apprendre l'ouverture par Sir David Ramsbotham, inspecteur des prisons, d'une enquête sur le régime carcéral imposé aux prisonniers "à haut risque".

« Depuis de nombreuses années, nous exprimons notre inquiétude devant les conditions d'incarcération des détenus classés dans la catégorie A, c'est-à-dire les prisonniers en détention préventive ou reconnus coupables d'infractions graves, dont l'évasion éventuelle est censée représenter un grave danger, a souligné Amnesty International. Nous espérons que cette nouvelle enquête contribuera à rendre les conditions de détention de "haute sécurité" au Royaume-Uni conformes aux obligations prévues par les traités internationaux. »

En mars dernier, l'organisation de défense des droits de l'homme a publié un nouveau rapport sur le sujet dans lequel elle affirmait que le régime des Special Security Units (SSU, quartiers de haute sécurité), où sont détenus les prisonniers "à risque exceptionnel [d'évasion]" de la catégorie A, constitue un traitement cruel, inhumain ou dégradant et prive les personnes placées en détention préventive de leur droit à un procès équitable, en violation des obligations auxquelles le Royaume-Uni est tenu selon les traités internationaux.

Nombre de droits prévus par les normes internationales sont refusés aux prisonniers de la catégorie A. Ces atteintes aux droits fondamentaux sont considérablement aggravées dans les SSU. Dans ces quartiers, les détenus sont soumis à "l'isolement par petits groupes" et à des fouilles au corps ; ils ne reçoivent pas de soins médicaux adéquats, souffrent de l'insuffisance des moyens destinés à l'exercice, aux activités éducatives et au travail, sont confinés dans des lieux privés de lumière naturelle et de vue sur l'extérieur, et sont assujettis à un régime de visites en parloir "fermé" qui exclut tout contact avec le visiteur.

« Ces conditions d'incarcération ont provoqué chez certains prisonniers de graves troubles physiques et psychologiques et constituent une violation manifeste du droit international », a déclaré Amnesty International.

L'Organisation a réitéré ses préoccupations sur les conditions de détention dans les quartiers de haute sécurité dans un document publié en juin et intitulé Royaume-Uni. Un programme pour la protection des droits de l'homme. Dans ce texte, Amnesty International prie le gouvernement de revoir les mesures de sécurité employées par l'administration pénitentiaire afin de s'assurer qu'elles ne constituent pas des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans la réponse qu'il a adressée à l'Organisation, Jack Straw, ministre de l'Intérieur, a contesté l'opinion selon laquelle les mesures en vigueur dans les quartiers de haute sécurité constitueraient des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a affirmé que huit des neuf recommandations relatives aux SSU énoncées dans le rapport de Sir Donald Hehson, ancien médecin de l'administration pénitentiaire, étaient désormais appliquées et que certaines, d'ailleurs, allaient dans le sens de dispositions déjà prises.

Amnesty International exhorte Sir David Ramsbotham à formuler des recommandations en vue de :

- garantir que les lois et les pratiques en vigueur au Royaume-Uni, y compris en ce qui concerne le

régime et les conditions imposés dans les SSU, sont conformes à l'ensemble des normes locales et internationales relatives aux droits de l'homme ;

- mettre fin à l'usage du parloir "fermé", qui compromet gravement le droit des personnes placées en détention provisoire à un procès équitable, parce qu'il gêne la préparation de leur défense notamment en limitant leurs possibilités de contact avec leur avocat, et nuit au maintien de leurs relations avec leur famille ;

- veiller à respecter les dispositions de la Convention européenne sur le transfèrement des personnes condamnées et autoriser de nouveaux transfèrements de prisonniers détenus en Angleterre vers l'Irlande ou l'Irlande du Nord, afin qu'ils puissent purger leur peine plus près de leur famille ;

- adopter des modalités d'incarcération autres que le système d'"isolement par petits groupes" ;

- s'assurer que les prisonniers ne sont pas détenus dans des conditions qui violent leur droit à un procès équitable ;

- veiller à ce que les détenus et leur avocat aient la possibilité de se faire entendre lors du réexamen régulier de leur classement dans une catégorie à risques.

Amnesty International exhorte également le gouvernement britannique à mettre à la disposition du grand public le rapport de Sir Donald Fleeson, qui a été imprimé par la bibliothèque de la Chambre des Communes, mais n'est consultable que par les membres du Parlement.

Contexte

La catégorie A se divise en trois sous-catégories : risque ordinaire, haut risque et risque exceptionnel (d'évasion). Les personnes placées en détention préventive, en attendant d'être jugées, ou celles qui purgent une peine sont incarcérées dans des "prisons dans les prisons" connues, au Royaume-Uni, sous le nom de Special Security Units (SSU, quartiers de haute sécurité), dès lors que l'administration pénitentiaire les classe, au sein de la catégorie A, parmi les détenus présentant un "risque exceptionnel". Les SSU de la prison de Whitmoor et de celle de Full Sutton abritent des prisonniers "à risque exceptionnel" de la catégorie A, déjà condamnés. Les personnes placées en détention provisoire et classées dans cette même catégorie sont incarcérées dans un quartier de haute sécurité de la prison de Belmarsh. En février 1997, le nombre de prisonniers détenus dans les SSU du Royaume-Uni était de l'ordre de 25 ; pour près de la moitié, il s'agissait d'Irlandais. 1

Pour obtenir de plus amples informations ou des exemplaires des rapports suivants : Royaume-Uni. Quartiers de haute sécurité : traitements cruels, inhumains ou dégradants (Index A1 : EUR 45/06/97) et Royaume-Uni. Un programme pour la protection des droits de l'homme (Index A1 : EUR 45/12/97), veuillez téléphoner au service de presse d'Amnesty International (tél. : 44 171 413 5562 ou 0468 670 248).